

1 - Exercice 2016 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération en date du 14 décembre 2015, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Convention

- Convention passée avec le Lycée François Xavier, 5 rue du Chapitre à Besançon, pour la réalisation de chantiers d'entretien ou de valorisation d'espaces naturels et de valorisation de petit patrimoine culturel à caractère pédagogique et participant à la formation des élèves.

En principe les travaux devront être effectués pour le 30 juin 2016 et seront reportés en cas de non réalisation.

Cette convention est conclue pour la durée d'une année scolaire.

II - Encaissements d'indemnités de sinistres

- Acceptation du chèque de remboursement de PNAS d'un montant de 1 456 € pour le règlement du sinistre dégâts des eaux au 15 rue Mégevand en date du 18 novembre 2015.

- Acceptation du chèque de remboursement de PACIFICA d'un montant de 1 091,26 € pour le règlement du sinistre choc de véhicule à moteur contre un lampadaire le 20 novembre 2015 Boulevard Blum.

- Acceptation du chèque de remboursement de SERENIS d'un montant de 2 366,14 € pour le règlement du sinistre choc de véhicule à moteur contre un lampadaire le 20 février 2015 Route de Gray.

- Acceptation du chèque de remboursement d'ALLIANZ d'un montant de 1 395,89 € pour le règlement du sinistre choc de véhicule à moteur contre un lampadaire le 31 mars 2015 avenue Carnot.

- Acceptation du chèque de remboursement de la MAIF d'un montant de 814,60 € pour le règlement du sinistre choc de véhicule à moteur contre des barrières double croix le 16 octobre 2015 avenue Léo Lagrange.

- Acceptation du chèque de remboursement d'ALLIANZ d'un montant de 204,70 € pour le règlement du sinistre choc de véhicule à moteur contre un plot anti stationnement le 10 octobre 2015 rue de la Rotonde.

III - Contentieux

- **Affaire M. D. c/ Commune de Besançon** : Constitution de partie civile de la commune de Besançon, appelée à l'audience du Tribunal Correctionnel de Besançon le 1^{er} février 2016.

La commune de Besançon a sollicité le remboursement de la somme de 291 € à titre de dommages et intérêts suite aux dégradations par inscription commises par M. D, sur les marches du Pont Battant, à Besançon, le 22 juillet 2015.

IV - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Département Eau et Assainissement			
Fourniture de canalisations et pièces de raccord en PEHD électro soudable pour les branchements d'eau potable de la Ville de Besançon	15/01/2016	FRANS BONHOMME 37302 JOUE-LES-TOURS	Maximum 70 000 € HT Sur 2 ans
Département Urbanisme et Grands Projets Urbains			
Mission de conseil et d'assistance au maître d'ouvrage en matière d'urbanisme et d'architecture, portant à la fois sur les programmes de lots bâtis, ainsi que sur les aménagements d'espaces publics -y compris naturels ou paysagers-, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de l'aménagement de la ZAC des Vaïtes	12/01/2016	GRETHER FRANCOIS 75012 PARIS	Maximum 190 000 € HT sur 4 ans
Direction Administration Générale			
Désignation d'expert d'assuré	21/12/2015	ACEPERT CONSULTANTS SARL 21000 DIJON	Maximum : 200 000 € HT Sur 3 ans
	18/12/2015	EXPERTISES GALTIER 54600 VILLERS-LES-NANCY	
	21/12/2015	SOCIETE D'EXPERTISE ET D'ACCOMPAGNE- MENT 44800 ST-HERBLAIN	
Direction Espaces Verts, sportifs et forestiers			
Accord-cadre de travaux ponctuels pour divers aménagements sur espaces verts dans les espaces verts et sportifs de quartiers	15/01/2016	ALBIZZIA ESPACES VERTS 25170 RUFFEY-LE- CHÂTEAU	Maximum : 1 200 000 € HT Sur 4 ans
		ID VERDE 25000 BESANÇON	
		VDS PAYSAGE 2110 SOIRANS	
Direction Petite Enfance			
Fourniture de changes complets jetables pour les EAJE	28/12/2015	LABORATOIRE RIVADIS 79100 THOUARS	Maximum 67 000 € HT sur 2 ans

V - Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT / avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016) / avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 225 000 € HT depuis le 01/01/2016)

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
Département Architecture et Bâtiments				
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux d'entretien, grosses réparations et réaménagements dans les bâtiments de la Ville, du CCAS et de la CAGB CITADELLE - Mise en sécurité du Bâtiment des Cadets Lot n° 2 : Maçonnerie - Patrimoine ancien Avenant n° 1 : Travaux complémentaires : création de feuillures dans mur en pierre de taille pour 2 blocs-portes	PATEU & ROBERT 25000 BESANÇON	29 999,62 € HT	870 € HT	

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
<p>Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux d'entretien, grosses réparations et réaménagements dans les bâtiments de la Ville, du CCAS et de la CAGB CITADELLE - Mise en sécurité du Bâtiment des Cadets</p> <p>Lot n° 6 : Electricité - Courants faibles</p> <p>Avenant n° 1 : Travaux complémentaires sur tranche ferme.</p> <p>A la démolition, il a été découvert que les câblages des caméras passaient par la cage d'escalier du bâtiment. Or, la réglementation interdit le passage de courant fort dans les cages d'escalier hormis pour l'éclairage. Les travaux consistent donc à alimenter les caméras par 6 tableaux divisionnaires afin de ne plus faire passer l'alimentation courant fort par la cage d'escalier</p>	COTEB-CODIEL 25220 THISE	173 169,04 € HT	5 900,31 € HT	
<p>Restructuration du MUSEE des BEAUX-ARTS et d'ARCHEOLOGIE</p> <p>Lot n° 1 : Maçonnerie - Démolition - Pierre</p> <p>Avenant n° 1 : Travaux modificatifs à la demande des directions Communication et Musées : remplacement de la palissade prévue initialement en finition de teinte noire par une finition de teinte bois</p>	Groupement RIVA / BARANZELLI 25770 SERRE-LES- SAPINS	491 182 € HT	14 250 € HT	

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
Département Eau et Assainissement				
Rénovation de l'usine de production d'eau potable de Chenecey-Buillon Avenant n° 2 : Création de prix supplémentaires et réalisation de travaux supplémentaires : nécessité de procéder à la réfection du chemin d'accès à la station suite à une demande du coordonnateur sécurité	GROUPEMENT DEGREMONT-BON NEFOY-DONZE 92508 RUEIL MALMAISON	6 058 000 € HT + Avenant n° 1 Sans incidence financière	59 742,75 € HT	
Direction Petite Enfance				
Acquisition et maintenance de matériels électroménagers Lot n° 3 : Appareils semi-professionnels Avenant n° 1 : Augmentation du montant du marché afin de couvrir des besoins non prévus dans l'estimation initiale	SARL BERSOT 25000 BESANÇON	Maximum : 30 000 € HT	4 500 € HT	

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? C'est donc adopté puisque je ne vois pas de remarques».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 8 avril 2016.